



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MARS 2023

AFFICHÉ LE
05/04/2023

LISTE DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- ✓ En exercice : 19
- ✓ Présents : 13 puis 15

Convocation du 24/02/2023

Affichée le 24/02/2023

L'an deux mil vingt-trois, et le trente mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DARRICARRÈRE, Maire d'URCUI.

PRÉSENTS :

MM. DARRICARRÈRE Raymond – CAUSSADE Corinne – LABARTHE Jean-Marc – ELGOYEN-HARITCHET Valérie – LESCARRET Didier – BELAIR Nadia – HAROSTEGUY Laure (à partir de la délibération n°9) – AINCIART Cécile (à partir de la délibération n°2) – SORHOUE Frédéric – VIAU Cyril – MAISONNAVE Pierre – SAPPARRART Philippe – TOURON Françoise – HARISMENDY Josiane – YANCI Laurent

PROCURATIONS :

M. Barthélémy BIDEGARAY à Mme Corinne CAUSSADE.
M. Mikel ESQUERMENDY à M. Jean-Marc LABARTHE.
Mme Karine ESQUERMENDY à Mme Nadia BELAIR.
Mme Élodie LEMBURE à M. Frédéric SORHOUE.
Mme Cécile AINCIART à Mme Valérie ELGOYEN-HARITCHET (jusqu'à la délibération n°4)
Mme Laure HAROSTEGUY à M. Didier LESCARRET (jusqu'à la délibération n°8)

EXCUSÉE SANS PROCURATION : ☹

Monsieur le Maire constate que le quorum prévu à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint, et ouvre ainsi la séance.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Corinne CAUSSADE.

N°	OBJET	VOTE
01	Compte de gestion 2022 – Budget annexe « Vente caveaux cimetière	UNANIMITÉ
02	Compte administratif 2022 – Budget annexe « Vente caveaux cimetière	UNANIMITÉ
03	Affectation du résultat 2022 - Budget annexe « Vente caveaux cimetière	UNANIMITÉ
04	Compte de gestion 2022 – Budget principal	UNANIMITÉ
05	Compte administratif 2022 – Budget principal	UNANIMITÉ
06	Affectation du résultat 2022 – Budget principal	UNANIMITÉ

07	Règlement budgétaire et financier	UNANIMITÉ
08	Taux des taxes locales 2023	MAJORITÉ
09	Budget primitif 2023 - Budget principal	UNANIMITÉ SECTION FONCTIONNEMENT MAJORITÉ SECTION INVESTISSEMENT
10	Budget primitif 2023 - Budget annexe « Vente caveaux cimetière	UNANIMITÉ
11	Forfait communal année scolaire 2022/2023	UNANIMITÉ
12	Convention CAF – Convention Territoriale Globale (CTG	UNANIMITÉ
13	Convention CAF / Commune d'URCUI – Promeneur du Net 2023/2024	UNANIMITÉ
14	Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet et suppression d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet	UNANIMITÉ
15	Convention de portage avec l'EPFL Pays Basque – Le Port.	UNANIMITÉ
16	Modalités de cession de la parcelle communale AS 252	UNANIMITÉ
17	Mise en œuvre de la procédure des biens sans maître avec la SAFER	UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, et les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 21h35.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire d'URCUI dans le délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU – 50 Cours Lyautey, CS 50543, 64010 PAU Cedex – via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent.

Publié sur le site internet de la Commune d'URCUI et affiché sur la borne numérique de la Mairie le 08 mars 2023.

URCUI, le 3 avril 2023
Le Maire,
Raymond DARRICARRÈRE

